

**Communes forestières**  
Alpes de Haute-Provence

**L'union  
fait la force :**  
du nombre de  
communes adhérentes  
dépend la légitimité  
et la force de notre  
action collective

# ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES!

**ET BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIALISÉ  
POUR TOUS VOS BESOINS "FORÊT-BOIS"**

## **1** La voix de votre commune est représentée dans les instances politiques et administratives

Bénéficier de la force d'un réseau structuré localement et nationalement : sur toutes les questions forêt bois, la voix des communes est portée dans les différentes instances départementales, régionales et nationales par les élus, administrateurs de l'association.

## **2** Vos projets forêt et bois sont accompagnés de A à Z

Un projet de coupes de bois, d'affouage, de desserte forestière, de bâtiment ou de chaufferie au bois ? Grâce à l'association, vous disposez d'une équipe pluridisciplinaire pour tout appui technique et ingénierie financière nécessaire.

## **3** Vous disposez d'outils de formation et d'information toujours actualisée

Décidez en toute connaissance de cause : l'association vous propose une offre de formation adaptée aux problématiques des élus.

## **4** Vous développez une connaissance optimale des enjeux forestiers de votre territoire

Décider suppose d'appréhender les enjeux. Les Communes forestières mettent à disposition les données et informations sur les dynamiques forestières de votre commune ou de votre intercommunalité.

## **5** Vous profitez d'un suivi étroit des engagements de l'ONF vis-à-vis des communes

Les Communes forestières s'impliquent auprès des communes, de l'ONF et de l'État afin de résoudre les difficultés de mise en œuvre du régime forestier.



Sans les Communes forestières, la taxe de 2€/ha de forêt gérée par l'ONF serait aujourd'hui de 14 € !

Et les frais de garderie seraient augmentés de 50% !

# UN PROJET ? UNE QUESTION ?

LES COMMUNES FORESTIÈRES VOUS PROPOSENT UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE



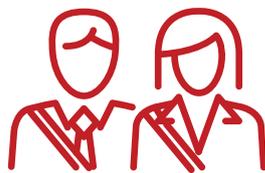
## Les projets de construction ou de chauffage au bois

- Appui à l'intégration de bois locaux dans vos projets de construction
- Appui au développement de chauffage automatique au bois
- Appui à l'ingénierie financière de vos projets bois construction ou bois énergie



## Gestion durable des forêts

- Appui lors du renouvellement de votre aménagement forestier (document de gestion sur 15-20 ans réalisé par l'ONF pour les forêts communales)
- Appui dans la mise en œuvre de votre programme de coupes et de travaux de votre forêt communale
- Appui dans la recherche de financements pour les travaux de régénération des peuplements (Mélèze)



## Élus et responsabilités vis-à-vis de la gestion des risques

- Formation des élus à la réglementation, aux responsabilités du maire en matière de débroussaillage et à l'application des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)



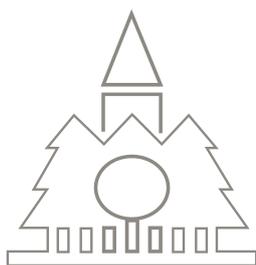
## La mise en place de filières territoriales

- Accompagnement dans la définition de votre stratégie territoriale
- Intégration des enjeux forestiers dans les documents d'aménagement du territoire
- Sécurisation de l'approvisionnement des entreprises locales de transformation du bois
- Appui au développement de nouvelles filières...



## Mobiliser plus et mieux le bois

- Appui à l'amélioration de l'accessibilité des forêts en investissant dans la desserte forestière
- Formation et aide au choix des modalités de vente en fonction de la stratégie de la commune...



**Communes forestières  
Alpes de Haute-Provence**

VOTRE CORRESPONDANT :

**Communes forestières des Alpes de Haute-Provence**

42 bd Victor Hugo - 04000 Digne-les-Bains

Tél. 04 92 35 23 08 - [contact04@communesforestieres.org](mailto:contact04@communesforestieres.org)